

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD.

Le 3 juillet 2023, à 19h45, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon et Francis Fecteau, ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Patricia Bolduc formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absente Madame Nancy Lessard.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2023-07-209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté :

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue (R)
2. Adoption de l'ordre du jour (R)
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 (R)
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances (I)
5. Correspondance (I et R)
-Entente provisoire entre les Chevaliers de Colomb ainsi que la municipalité de Saint-Victor (R)
6. Demande d'aide Service d'Incendie (R)
7. Entente terrain synthétique multisports (R)
8. Office d'habitation du sud de la chaudière – acceptation des états financiers pour l'année 2022 (R)
9. Prolongement contrat courtier immobilier (R)
10. Mandat: Techni Consultant pour renouvellement de conduites d'égout sanitaire (PRIMEAU 2023) (R)
11. Dépôt d'une demande d'aide financière - PRIMEAU 2023 (Volet 1 – Infrastructure d'eau Assainissement des eaux usées)(R)
12. Adoption du second projet de règlement 243-2023 portant sur la renaturalisation des rives et la protection du Lac-Fortin (R)
13. Contrat éclairage— Terrain synthétique Multisports (R)
14. Xavier Bouhy: Service Loisirs et Tourisme
- 15 Dany Plante: Politique familiale et Comité consultatif scolaire

16. Richard Doyon : Festivités Western
17. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel
18. Francis Fecteau : APELF, ARLAC et Comité consultatif en urbanisme
19. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements
20. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre et CDI
21. Divers : Mandat Anne-Marie Mathieu— Heures supplémentaires pour la culture et les fleurons (R)
22. Divers: Acquisition caméra de surveillance (R)
23. Les comptes. (R)
24. Période de questions et commentaires. (I)
25. Levée ou ajournement de la session. (R)

2023-07-210

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2023

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 2023 soit adopté;

ADOPTÉE

2023-07-211

ENTENTE PROVISOIRE ENTRE LES CHEVALIERS DE COLOMB ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir une entente provisoire avec les Chevaliers de Colomb;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se raccorder à la boîte électrique de la salle des Chevaliers de Colomb pour d'éventuels lampadaires ainsi qu'un tableau de pointage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de faire une entente entre les Chevaliers de Colomb et la Municipalité de Saint-Victor pour d'éventuels lampadaires ainsi qu'un tableau de pointage. Les frais de raccordement à la boîte électrique ainsi que les frais estimés de consommation électrique générés seront assumés par la municipalité de Saint-Victor.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-212

DEMANDE D'AIDE SERVICE D'INCENDIE

ATTENDU QUE le 22 juillet 2023 aura lieu le Festi-Démol à St-Victor;

ATTENDU QUE le Festi-Démol demande l'aide du Service Incendie de la municipalité de Saint-Victor afin d'assurer la sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Service incendie de Saint-Victor à être présent lors du Festi-Démol afin de s'assurer de la sécurité. Le diesel utilisé sera facturé à Festi-Démol. Les pompiers seront bénévoles.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-213

ENTENTE TERRAIN SYNTHÉTIQUE MULTISPORTS

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a réalisé, l'aménagement d'un terrain synthétique Multisports sur les terrains de l'école Le Tremplin à Saint-Victor ;

ATTENDU QUE ce terrain synthétique répondra aux besoins des élèves de l'école et des familles de Saint-Victor en termes de sports et loisirs ;

ATTENDU QUE le CSSBE et la municipalité de Saint-Victor se sont engagés à conclure une entente d'échange de services qui permettra aux deux organisations publiques de partager sans frais leurs infrastructures culturelles et sportives. Les conditions sont déterminées dans l'entente. Cette entente vise à maximiser l'utilisation des infrastructures publiques par les citoyens, et ce, dans un souci d'une saine gestion des fonds publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à la majorité des membres du Conseil, de faire une entente de services et d'utilisation pour le terrain synthétique Multisports entre le CSSBE et la municipalité de Saint-Victor.

Monsieur Francis Fecteau s'oppose à cette résolution.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-214

**OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE –
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière a envoyé un extrait de résolution illustrant la présentation et l'acceptation de l'État financier de 2022;

ATTENDU QUE les revenus de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière sont de 1 883 195 \$, les dépenses de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière sont de 3 714 880 \$ et que les dépenses RAM capitalisée de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière sont de 2 166 897 \$ pour un déficit de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière de (1 831 685 \$) réparti de la façon suivante : 1 648 519 \$ pour la Société d'Habitation du Québec (90 %) et 183 166 \$ pour les municipalités (10 %).

ATTENDU QUE pour l'ensemble immobilier de 01889 situé à Saint-Victor, les revenus sont de 50 905 \$ et les dépenses de 108 540 \$ pour un déficit de 57 635 \$ la contribution municipale étant de 10% soit 5 763 \$ pour l'exercice 2022.

ATTENDU QUE la municipalité a déjà versé un montant de 7 314 \$ donc un remboursement au montant de 1 551 \$ sera reçu de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter les états financiers audités par la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. pour l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière pour l'exercice 2022.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-215

PROLONGEMENT CONTRAT COURTIER IMMOBILIER

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor prolonge le contrat du courtier immobilier Anthony Poulin jusqu'au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du conseil, que la municipalité va renouveler le contrat du courtier immobilier, soit Monsieur Anthony Poulin jusqu'au 31 décembre 2023.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-216

MANDAT: TECHNI CONSULTANT POUR RENOUVELLEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE (PRIMEAU 2023)

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels de la firme Techni-Consultant inc. en date du 30 mai 2023 pour l'accompagnement dans le projet de renouvellement de conduites d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE cet accompagnement peut être admissible dans le *Programme d'infrastructures municipales d'eau* (PRIMEAU 2023);

ATTENDU QUE l'offre de services professionnels comprend un accompagnement, forfaitaire pour le dépôt de la demande d'aide financière au Ministère au coût de 2 950 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE suite à l'approbation de l'aide financière, une nouvelle offre de services sera produite pour les activités à réaliser ensuite, selon les besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité accepte l'offre de services professionnels d'accompagnement de la firme Techni-Consultant inc. au coût de 2 950 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉ

2023-07-217

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PRIMEAU 2023 (VOLET 1 – INFRASTRUCTURE D'EAU) ASSAINISSEMENTS DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

La Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 (volet 1).

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-218

ADOPTION DU RÈGLEMENT 243-2023 PORTANT SUR LA RENATURALISATION DES RIVES ET LA PROTECTION DU LAC-FORTIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor désire renaturaliser la rive dégradée du Lac Fortin de la Municipalité en contrôlant certaines interventions en bordure du lac et dans les milieux riverains et en rétablissant à un niveau adéquat l'intégrité de la végétation dans la rive du lac par une gestion de la végétation;

ATTENDU QUE tel que le permettent les pouvoirs des articles 4(4) et 19 de la Loi sur les compétences municipales, l'objet du présent règlement est la protection de la qualité de l'environnement, plus précisément de la qualité de l'eau du Lac Fortin;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Francis Fecteau à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 juin 2023;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 26 juin à 16h30;

ATTENDU QUE des copies de ce règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal;

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, séance tenante;

ATTENDU QUE ce règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance;

ATTENDU QUE ce règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Francis Fecteau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement no. 243- 2023 qui vient renaturaliser la rive dégradée du Lac Fortin de la Municipalité de Saint-Victor en contrôlant certaines interventions en bordure du lac et dans les milieux riverains et en rétablissant à un niveau adéquat l'intégrité de la végétation dans la rive du lac par une gestion de la végétation.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-219

**CONTRAT ÉCLAIRAGE- TERRAIN SYNTHÉTIQUE
MULTISPORTS**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir de l'éclairage sur le terrain synthétique multisports;

ATTENDU QUE la municipalité a fait faire cinq (5) soumissions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à Gingras électrique pour l'éclairage au terrain synthétique Multisports au montant de 7 500,00\$, plus les taxes, selon leur soumission datée du 29 juin 2023 et à même cette soumission, un montant 28 961,45\$, plus les taxes, détaillé de la façon suivante :

Excavation Jean-Marc Poulin pour l'installation de 2 poteaux de 50 pieds en bois au montant de 5 000.00 \$, plus taxes.

Lumen Saint-Georges pour la fourniture de lots de luminaires et des crossams au montant de 23 961,45 \$, plus taxes.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-220

MANDAT ANNE-MARIE MATHIEU - HEURES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CULTURE ET LES FLEURONS

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un employé qui va prendre en charge le volet culture ainsi que celui des Fleurons;

ATTENDU QUE la municipalité ajoute au contrat de Mme Anne-Marie Mathieu le volet culture ainsi que celui des Fleurons;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor ajoute le volet culture ainsi que celui des Fleurons au contrat de Mme Anne-Marie Mathieu pour un total de 80 heures supplémentaires.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-221

ACQUISITION CAMÉRA DE SURVEILLANCE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre sous surveillance des endroits précis de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a fait faire une soumission;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite ajouter 11 caméras soit à la municipalité, au presbytère, au terrain de balle ainsi qu'au terrain synthétique multisports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat à Télé-Alarme plus inc au montant de 14 678,47\$ taxes incluses pour l'ajout de 11 caméras soit à la municipalité, au presbytère, au terrain de balle ainsi qu'au terrain synthétique multisports.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-222

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Francis Fecteau,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,
d'accepter la liste des comptes suivants.

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Novalie | 2 166,59 \$ |
| Serres St-Ephrem | 242,60 \$ |
| Enseignes de Beauce | 919,80 \$ |
| Eurofins Environex | 306,41 \$ |
| Stantec | 4 785,55 \$ |
| Pierre Paré | 262,50 \$ |
| Pro du CB | 321,70 \$ |
| Ambiance Sports | 9,19 \$ |
| Purolator | 55,25 \$ |
| Aqua Beauce | 206,00 \$ |
| Equipement de bureau Demers | 442,29 \$ |
| Energies Sonic | 6 032,33 \$ |
| Camions Globocam Beauce | 229,63 \$ |
| Energies Sonic | 2 202,17 \$ |
| Jonathan V. Bolduc (Cellulaire) | 76,99 \$ |
| William Giguère | 30,00 \$ |
| Artiste et artisans de Beauce | 259,10 \$ |
| MRC Beauce Centre | 20 957,03 \$ |
| Jean-Luc Giroux | 21,22 \$ |
| Michael Grenier | 40,00 \$ |
| Carole-Anne Jacques | 1 045,30 \$ |
| Jonathan V. Bolduc | 211,93 \$ |
| Garage Bizier | 1 003,45 \$ |
| Hydro-Québec | 11 381,53 \$ |
| Magasin Coop | 1 869,40 \$ |
| Hercule Fortin Inc. | 974,79 \$ |
| Morency Avocats | 4 251,46 \$ |
| Telus | 398,04 \$ |
| Garage Bizier | 210,76 \$ |
| Real Huot | 1 441,25 \$ |
| Téléphone St-Victor | 461,07 \$ |
| Nancy Lagueux | 850,82 \$ |
| Jardins Beauséjour | 2 390,97 \$ |
| Signalisation Lévis | 126,30 \$ |
| Gestion Marcel Prévost | 732,33 \$ |
| Eco Verdure | 435,16 \$ |
| Colette Gosselin | 1 282,50 \$ |
| Distribution Daki | 278,96 \$ |
| Gilles Gosselin | 62,13 \$ |
| Katia C. Photographie | 344,93 \$ |
| Myriam Bélanger | 385,68 \$ |
| Katia C. Photographie | 114,98 \$ |
| Manigance | 1 600,50 \$ |
| Sauces BBQ St-Zacharie | 120,00 \$ |
| PlanifTime | 3 449,25 \$ |
| Michel Mathieu | 1 200,00 \$ |
| Éric Latulippe | 810,88 \$ |
| Mélissa Bélec | 167,50 \$ |
| André Veilleux | 331,25 \$ |
| Sarah Veilleux | 162,50 \$ |
| Microbrasserie Ironie du 13 | 709,65 \$ |
| École de danse Dan-zaa | 195,46 \$ |
| Kabotine en fête | 1 761,99 \$ |

| | |
|---|----------------------|
| Sarah Veilleux | 306,25 \$ |
| Francis Lessard | 320,00 \$ |
| Concept AJM | 459,90 \$ |
| Alexandra Côté | 616,88 \$ |
| Créations PAL | 114,98 \$ |
| Distributions Richard Grondin | 114,98 \$ |
| David Jacob-Bédard | 68,00 \$ |
| Energir | 1 472,52 \$ |
| Association gestionnaires sec. Incendie | 339,18 \$ |
| Garage Stéphane Turcotte | 80,48 \$ |
| Amilia (mai) | 249,33 \$ |
| Amélia (janvier à avril 2023) | 1 353,24 \$ |
| Service des loisirs | 260,00 \$ |
| Construction Benoit Pépin | 718,59 \$ |
| Réseau biblio CNCA | 54,55 \$ |
| Marc-André Paré, Consultant | 28,01 \$ |
| Service mécanique Bergeron | 874,44 \$ |
| Gravure Faro | 65,20 \$ |
| Pompes MC | 4 212,89 \$ |
| Steve Bureau | 660,48 \$ |
| Trans Continental Distribution | 257,49 \$ |
| Produits Sanitech | 275,03 \$ |
| Gingras électrique | 103,19 \$ |
| Excavation Pamphile Rodrigue | 36 302,18 \$ |
| Extincteur de Beauce | 171,90 \$ |
| Techni Consultant | 756,69 \$ |
| Danplex | 367,92 \$ |
| Armand Lapointe | 393,62 \$ |
| Traction | 709,94 \$ |
| Centre du camion Amiante | 6 600,00 \$ |
| St-Georges Ford | 305,36 \$ |
| Automatisation JRT | 6 642,60 \$ |
| Entreprise Gasden | 1 552,16 \$ |
| Jessie Rancourt Poulin | 620,87 \$ |
| Cain Lamarre | 2 771,70 \$ |
| Ubéo | 2 806,02 \$ |
| Solutions GA | 344,02 \$ |
| Ozero | 35 331,23 \$ |
| Pyromax Pyrotechnie | 1 500,42 \$ |
| Ministère Sécurité Publique | 113 118,00 \$ |
| Services Incentech | 2 118,03 \$ |
| Industries de ciment la Guadeloupe | 6 520,55 \$ |
| Eclaireur Progrès | 523,01 \$ |
| SAAQ | 16 792,07 \$ |
| Pubs Bel-Vic | 3 725,19 \$ |
| Cordonnerie Bureau Enr. | 720,84 \$ |
| TOTAL | 334 029,00 \$ |

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2023-07-223

DEMANDE MTQ : INTERSECTION DU 4E RANG NORD

ATTENDU QUE La configuration bien spéciale que présente actuellement l'intersection du 4e Rang Nord et de la Route 108 fait en sorte que la visibilité est mauvaise, en particulier pour les automobilistes provenant du 4e Rang Nord, causée notamment par la hauteur des glissières de sécurité et de par un plateau insuffisamment élevé ;

ATTENDU QUE La largeur de l'entrée de la route étant trop petite pour être facilement empruntée par des semi-remorques, qui sont de plus en plus nombreux à se rendre aux entreprises agricoles présentes dans les secteurs que dessert le 4e Rang Nord ;

ATTENDU QUE Les importants travaux survenus l'an dernier à la Route 108 par le MTQ et dont ces problématiques n'ont non seulement pas été adressées, mais même empirées ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder à des ajustements à l'intersection du 4e Rang Nord et de la Route 108 afin de corriger durablement les problématiques liées à la sécurité, particulièrement de la visibilité ainsi que d'augmenter sa largeur pour faciliter la circulation.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2023-07-224

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance soit levée à 21h04.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale/
Greffière-trésorière